

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **25 (1954)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Les recettes des C.F.F. Les Chemins de fer fédéraux ont transporté, en février 1954, 16,66 millions de voyageurs, soit 178.000 de plus qu'en février 1953. Les recettes ont augmenté de 217,000 francs et atteint 20,43 millions de francs. Le trafic des marchandises a atteint 1,36 million de tonnes. Par rapport au tonnage du même mois de l'an dernier, l'augmentation est de 24.000 tonnes. Les recettes, 29,87 millions de francs, ont été supérieures de 811,000 francs à celles de février 1953. Les recettes d'exploitation ont été de 54,96 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 1,12 million de francs par rapport à février 1953. Quant aux dépenses d'exploitation, elles ont augmenté de 1,17 million de francs par rapport à février 1953. Quant aux dépenses d'exploitation, elles ont augmenté de 1,17 million de francs par rapport au même mois de l'année passée, pour atteindre 45,21 millions de francs. L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation est de 9,75 millions de francs, ce qui fait 48,000 francs de moins qu'en février 1953. Il sert à couvrir les dépenses figurant au compte de profits et pertes, lesquelles se montent en moyenne pour 1954 à environ 15 millions de francs par mois.

* *

Pain bis et farine blanche. Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter de 6 centimes, à partir du 12 avril, les prix maximum du kilo de pain bis et de réduire de 10 centimes, à partir du 1^{er} avril, le prix du kilo de farine blanche. Par cette décision se trouvent réalisés les engagements contenus dans l'arrêté fédéral du 19 juin 1953 sur l'approvisionnement du pays en céréales, engagements « de supprimer par étapes les subventions pour le pain, dans la mesure où cette suppression n'est pas encore prévue par la loi révisée sur les blés et dans la mesure où la situation économique le permet ». Cet arrêté vient à échéance en 1957. — Sur l'augmentation de 6 centimes par kilo de pain bis, les boulangers peuvent prélever un centime pour améliorer leur marge de panification, tandis que 5 centimes servent à réduire le remboursement accordé par la Confédération pour la farine bise. En conséquence, le prix de vente des minoteries pour la farine bise passe de 38 fr. 40 à 45 fr. 15 les 100 kilos, tandis que le prix de la farine blanche est ramené de 125 à 115 francs. Le remboursement versé par la Confédération pour la farine bise est ramené de 14 fr. 60 à 8 fr. 02 par 100 kilos. — On prévoit que l'augmentation de la marge de panification d'un centime aura pour effet une majoration de 0,1 point de l'indice du coût de la vie, tandis que l'augmentation du prix de la farine bise, allégée par la réduction du prix de la farine blanche, influencera l'indice dans la mesure de 0,2 point.

* *

Le compte d'Etat bernois. Le Conseil-exécutif du canton de Berne a approuvé le compte d'Etat pour l'exercice 1953. Ce compte, après la constitution de provisions pour la construction de maisons d'école et pour les améliorations foncières, après divers amortissements et un versement aux réserves de crise, présente une augmentation de fortune de 508,742 francs. Le budget prévoyait un déficit de 3,605,244 francs.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source